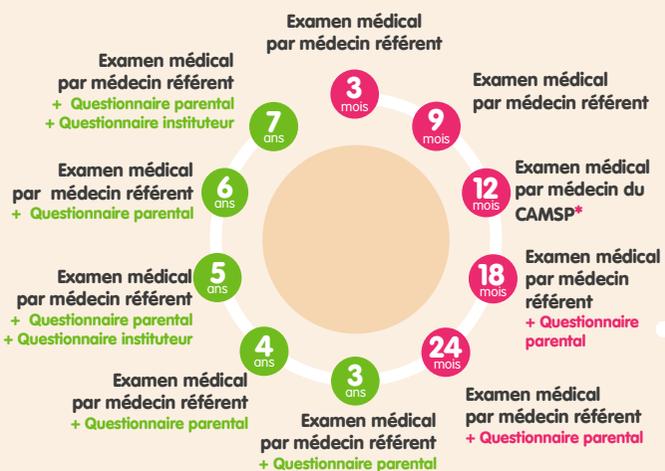


# De la naissance à 7 ans

## CALENDRIER DE SUIVI



● Âge corrigé jusqu'à 24 mois

● Âge civil à partir de 3 ans

\* CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce le plus proche du domicile de l'enfant



Vous cherchez un renseignement, un professionnel référent, vous vous posez des questions ?  
La coordination du réseau est à votre écoute :

02 47 47 88 90  
Fax : 02 47 47 88 91

secretariat-grandir@chu-tours.fr

CHU Tours  
2, boulevard Tonnellé  
37044 Tours cedex 9

[www.perinatalite-centre.fr](http://www.perinatalite-centre.fr)

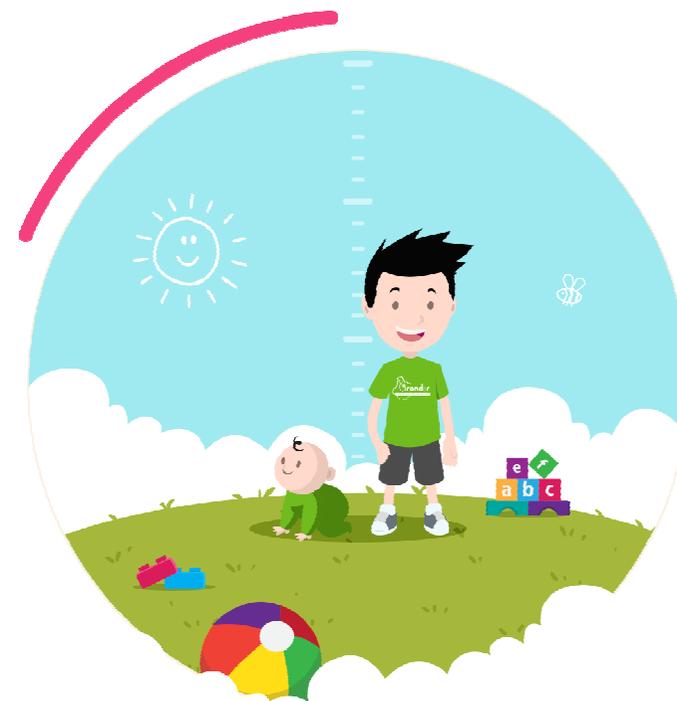


### CONSEILS PRATIQUES

- ✓ Anticipez les prises de rendez-vous avec votre médecin référent, car les délais peuvent être longs.
- ✓ Précisez au secrétariat qu'il s'agit d'une consultation GERC

Les examens sont enregistrés dans une base de données. Cela permet d'évaluer de manière anonyme le devenir des enfants afin d'améliorer la qualité des soins.

Plaquette financée par l'Agence Régionale de Santé de la Région Centre-Val de Loire



SUIVI ORGANISÉ, PRÉCOCE & PROLONGÉ  
de la naissance au 7 ans de l'enfant

Plus d'infos

[www.perinatalite-centre.fr](http://www.perinatalite-centre.fr)

”  
**Madame, Monsieur,**

*Votre enfant .  
a été hospitalisé à sa naissance et  
a nécessité des soins.*

*Les médecins vous ont expliqué qu'il serait  
souhaitable que **votre enfant soit suivi en  
consultation spécialisée jusqu'à 7 ans.**  
Un réseau a été créé pour mieux organiser ce suivi.*

*La décision de participer ou non à ce suivi vous  
appartient. Vous êtes entièrement libre d'accepter  
ou de refuser et nous vous demanderons de signer  
la charte « parents/tuteur ».*

*Les médecins en charge de votre enfant sont  
à votre disposition pour vous expliquer  
les détails de ce suivi.*

*Ce document a pour but de vous fournir les  
informations nécessaires à votre décision.*



## ASSURER UN SUIVI ORGANISÉ, PRÉCOCE ET PROLONGÉ DES ENFANTS DOMICILIÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

### **Pour qui ?** Critères d'inclusion

Enfant domicilié en Région Centre-Val de Loire, **ET**

- Prématurité inférieure ou égale à 31 SA + 6 j
- Prématurité entre 32 SA + 0 jour et 34 SA + 6 j avec poids de naissance inférieur à 1500g
- Cardiopathies congénitales sévères
- Encéphalopathies néonatales nécessitant une hypothermie contrôlée

### **Comment ?** Suivi de l'enfant

Assuré par le médecin référent selon le calendrier de suivi des consultations.

Ce médecin peut être libéral (médecin généraliste ou pédiatre de ville), de PMI, de CAMSP ou hospitalier.

Les consultations seront facturées au tarif habituel (conventionné ou honoraire libre).

Une liste de médecins pouvant assurer le suivi est remise aux parents pour désigner le médecin référent. Seul le médecin désigné aura accès au dossier informatisé de l'enfant (autorisation obtenue de la CNIL)

Ce suivi spécialisé ne se substitue pas au suivi médical habituel par votre pédiatre ou votre médecin traitant.

### **Par qui ?** Constitution du Réseau

- Cellule de coordination  
Interlocuteur privilégié et direct entre les familles et les acteurs de santé du réseau.
- Médecins référents
- Autres professionnels de santé  
qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant : kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychologue,

”  
**LA CELLULE DE COORDINATION DU RÉSEAU  
RESTE À TOUT MOMENT DISPONIBLE POUR  
LES PARENTS ET LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE  
SANTÉ POUR ORGANISER  
AU MIEUX CE SUIVI PROLONGÉ !**

